

Le Centre Michel Serres, lauréat de la catégorie « Pédagogie » des Trophées de l'Innovation du Supérieur 2017.

Le Centre Michel Serres d'heSam Université s'est vu décerner le prix de la catégorie « Pédagogie », à l'occasion de la cérémonie de remise des prix des Trophées de l'Innovation du Supérieur 2017 qui s'est tenue mardi 30 mai dans les locaux de l'Étudiant.

Le Centre Michel Serres, reconnu comme innovation pédagogique

Les Trophées de l'Innovation du Supérieur, organisés par ed21 et Deloitte, en partenariat avec L'Étudiant, Schoolab et AFINEF, ont pour objectif de récompenser et mettre en avant les projets innovants initiés par des établissements de l'enseignement Supérieur à travers 5 catégories :

- **Relations étudiants-enseignants** (améliorer l'enseignement et la pédagogie)
- **Relations intra-établissement** (améliorer la vie du campus)
- **Relations établissement-entreprises** (améliorer l'insertion professionnelle)
- **Relations étudiants-administration** (améliorer la vie scolaire)
- **Relations établissement-futurs étudiants** (améliorer le recrutement)

Le Centre Michel Serres, lauréat de la catégorie « Relations étudiants-enseignants - Améliorer l'enseignement et la pédagogie », a su faire la différence auprès du jury grâce :

- à l'interdisciplinarité qui le caractérise,
- à son large spectre disciplinaire
- à la relation entreprises-étudiants, pédagogiquement très innovante.

L'association ed21, accélérateur de projets éducatifs

Ed21 est une association visant à promouvoir l'innovation dans le secteur de l'éducation. Ses activités sont regroupées selon 3 catégories :

- **Animation**
ed21 organise des événements tout au long de l'année pour animer la communauté de startups, entrepreneurs, et professionnels de l'éducation.
- **Accompagnement**
En partenariat avec Schoolab, l'association accompagne plusieurs startups EdTEch dans le lancement de leurs produits sur le marché de l'éducation.
- **Financement**
Via leur club de business angels : ed21 Angels

Pour cette première édition des Trophées, le jury était composé de Matthieu Merciecca (Ministère de l'Education Nationale), Gabrielle Leroux (Caisse des Dépôts et Consignations), Fabien Rault (Paris&Co), Morgane Lombard (Le lab de l'éducation), Thierry de Vulpillières (consultant éducation et numérique), Arnaud Albou (Open Digital Education), Pierre-Antoine Ullmo (P.A.U Education), Magued Abdel-Maaboud (Deloitte), Marie-Caroline Missir (L'Etudiant), Julien Fayet (Schoolab) et Laurent Janin (AFINEF).